

Comment
compléter sa tâche
au primaire

Tâche annuelle

Tâche annuelle : base annuelle de 1 280 heures, la personne enseignante réalise l'ensemble des attributions caractéristiques de la fonction générale (clause 11-10.02)

2 paramètres

- ✓ Tâche éducative (TÉ)
- ✓ Autres tâches professionnelles (ATP)



Tâche au primaire

1 280 heures

452h

828h

Tâche éducative (TÉ)

Cours et leçons (738 h)

Temps
assigné

Autres tâches éducatives (90 h)

- Encadrement 1 h/cycle (36 h)
- Récupération
- Surveillance
- Activités étudiantes
- Récréations (Entente 24 h)

Autres tâches professionnelles (ATP)

ATP général (252h)

- Accueils et déplacements
- Journées pédagogiques (108 h)
- Comités
- Rencontres de niveau
- Échanges avec des collègues*
- Plans d'intervention
- Récréations

Temps
assigné

ATP perso (80h)

- 10 rencontres collectives
- 3 réunions de parents
- Récréations (entente 24 h)

ATP perso +
(120h)

- Lieu déterminé par l'enseignant
- Peut être en dehors de l'amplitude

Confection de la tâche

Vous devez tenir compte :

Avant

- ⌘ Pour 24-25, la moyenne est de 29 heures à l'école et peut varier selon les circonstances (comités, la période de l'année).
 - ⌘ En 25-26, la moyenne sera de 28 h et en 26-27 elle sera de 27 h, car l'ATP-Perso+ augmente d'une heure chaque année.
 - ⌘ Respect de l'amplitude, soit 35 h/semaine, pas plus de 8 h/jour (excluant le dîner).
 - ⌘ Consultation collective¹
 - ⌘ Consultation individuelle²
- } Déterminer et faire reconnaître le nombre d'heures pour les ATE, ATP général et ATP perso (rencontres collectives et de parents) }

Pendant

- ⌘ Inscrire seulement les activités récurrentes.
- ⌘ Récréations :
 - Lorsqu'il y a de la surveillance = TE;
 - Les récréations sans surveillance sont comptabilisées dans l'ATP général (excepté pour celles de l'entente qui prévoit 4 récréations (2 X 20 minutes en ATP perso et 2 X 20 minutes en TÉ par cycle de 5 jours)).
- ⌘ Annualiser 108 h dans l'ATP général pour les journées pédagogiques (20 X 5h24).
- ⌘ Ne pas inscrire l'ATP perso et l'ATP perso+ dans l'horaire.

Après

- ⌘ Noter les heures faites (tenir un agenda, AppliProf).
- ⌘ Tâche devient officielle le 15 octobre.

Exemple - Tâche annuelle au primaire

Tâche éducative (TE)	Nombre d'heures annuelles (h)	Temps récurrent fixé à l'horaire, s'il y a lieu (h)
Cours et leçons - Heures d'enseignement primaire	738	20 h 30
Encadrement	36	
Surveillance	24	40 min
Entente syndicale 40 min. clause 8-5.05.02 - Récréations, sorties, midis, mauvais temps, imprévus, retards, etc.	24	
Activités étudiantes reconnues autres - Gel d'horaire (Noël, fin d'année, etc.) - Dîner privilège - Comité (en présence d'élèves)	6	
Total A (23 heures x 36 semaines) - Doit être 828 h	828	

Autres tâches professionnelles (ATP)		Nombre d'heures annuelles (h)	Temps récurrent fixé à l'horaire, s'il y a lieu (h)
Accueil et déplacement		93	2h35
Comités	Comité de Noël	3	
Concertations (niveau, avec professionnels, parents, etc.) selon besoins			
Cellules ou révision plans aménagement			
Préparation et/ou rencontre pour P.I.			
Imprévus			
Journées pédagogiques (5h24 x 20 jours)		108	
Récréations		48	
Sous-total (252 h)		252	0

Autres tâches professionnelles (ATP)	Nombre d'heures annuelles (h)	Temps récurrent fixé à l'horaire, s'il y a lieu (h)
Travail déterminé par l'enseignant - Planification et correction	47	
Récréations (Entente clause 8-5.05.02)	24	
10 rencontres du personnel collectives	15	
3 rencontres avec les parents	6	
ATP lieu déterminé par l'enseignant (extérieur amplitude possible)	108	
Sous-total (200 h)	200	
Total B - Doit donner 452 h	452	
Grand total - tâche	32 h / semaine	

Exemple – Horaire au primaire

	Heures	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	
	7 h 30	Début de l'amplitude quotidienne					
	Début amplitude de l'enseignant	8 h 30	7 h 30	7 h 20	7 h 30	7 h 30	
Amplitude quotidienne : Ne pas excéder 8 heures (excluant la période de repas, les 10 rencontres collectives et les 3 premières réunions avec les parents)	Accueil et déplacement		AD	AD	AD	AD	
	Période 1 – 60 minutes		Cours	Cours	Cours	Cours	
	Accueil et déplacement	AD	AD	AD	AD	AD	
	Période 2 – 60 minutes	Cours	Cours	Cours (30 min)	Cours	Cours	
	Période de récréation – 20 minutes	Surveillance					
	Accueil et déplacement	AD	AD	AD	AD	AD	
	Période 3 – 60 minutes	Cours		Cours	Cours	Cours	
	Accueil et déplacement	AD		AD	AD	AD	
	Dîner des élèves – 75 minutes	Dîner (50 min)	Dîner (50 min)	Dîner (50 min)	Dîner (50 min)	Dîner (50 min)	
	Accueil et déplacement	AD	AD	AD	AD		
	Période 4 – 60 minutes	Cours	Cours	Cours	Cours		
	Période de récréation – 20 minutes	Surveillance					
	Accueil et déplacement	AD	AD	AD	AD	AD	
	Période 5 – 60 minutes	Cours	Cours	Cours		Cours	
	Accueil et déplacement	AD	AD	AD		AD	
		Fin de l'amplitude de l'enseignant	16h00	15h45	15 h 45	14h30	15 h 25
	16 h 45						
	Total amplitude quotidienne	6 h 40 = A	7 h 15 = B	7 h 25 = C	6 h 10 = D	7h 05 = E	
		Total de l'amplitude hebdomadaire de 35 h = A + B + C + D + E					
		TÉ	ATP général	ATP perso			

Lexique

ATP :

Autres tâches professionnelles qui anciennement incluait la tâche complémentaire et le TNP. Les autres tâches professionnelles sont reliées à la fonction générale de l'enseignant tel que prévu à 8-2.00.

Activité professionnelle récurrente :

Activité professionnelle où il y a répétition dans l'année. Il peut s'agir d'une répétition hebdomadaire, cyclique, mensuelle, trimestrielle, etc.

Consultation collective :

La direction consulte via son organisme de participation des enseignants au niveau de l'école sur les différentes activités professionnelles autres que les activités de formation et d'éveil ou les cours et leçons et le temps prévu pour les réaliser.

Consultation individuelle :

La direction consulte l'enseignant pour l'établissement de sa tâche annuelle.

Tâche annualisée :

Répartition de la tâche sur toute l'année de travail correspondant à 200 jours ou 1 280 heures.

